

# Charte

## de l'égalité entre les femmes et les hommes, de l'égalité des chances et de la diversité

### I CADRE GENERAL

La police intégrée est au service du citoyen et des autorités.

Avec cette charte, nous voulons montrer notre ouverture et notre engagement en faveur de l'égalité et de la diversité au sein de la police.

Nous voulons ainsi montrer la volonté de la police d'être, dans sa composition, le reflet de la population dans sa diversité et de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette charte nous incite donc à mettre en œuvre une politique de gestion des ressources humaines centrée sur la reconnaissance et la valorisation des compétences individuelles, dans laquelle la promotion de l'égalité de traitement est un objectif prioritaire.

### I ENGAGEMENT

En tant que membre du personnel de la police intégrée, je m'engage, conformément à la politique définie au sein de mon corps de police, à adopter un comportement qui favorise l'égalité entre femmes et hommes, l'égalité des chances et la diversité, en l'occurrence :

1. en rejetant toute forme de discrimination au sein de mon organisation et dans mes contacts avec le citoyen ;
2. en contribuant à créer un environnement professionnel au sein duquel l'égalité entre les femmes et les hommes, l'égalité des chances et la diversité soient sources d'épanouissement, de renouvellement et de créativité pour l'ensemble de mes collaborateurs et collaboratrices ;
3. en s'inscrivant aux formations afin d'améliorer le niveau de mes compétences professionnelles en matière d'égalité entre femmes et hommes, d'égalité des chances et de diversité;
4. en réagissant, de manière assertive, à l'égard de quiconque tient, oralement, par écrit ou tout autre moyen, des propos discriminatoires, homophobes, racistes, transphobes, d'inégalité entre femmes et hommes, ...

